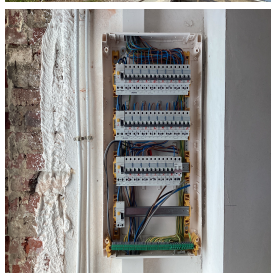


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 154/2024/78403/01:1

DATE DU CONTRÔLE 19/09/2024 (11:30 - 12:30) **AGENT VISITEUR** Alexandre Cavillot
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue du Sartia 12 - 5070 Sart-Eustache **TYPE DE CONTRÔLE** Contrôle de conformité avant la mise en usage – nouvelle installation (6.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue du Sartia 12 - 5070 Sart-Eustache
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Propriétaire POULAIN
Responsable des travaux non communiqué

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 16480847
Index jour/nuit 000012,9/000008,3
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau XVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 32A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position		OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	23
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension	
Type d'électrode de terre	Piquets		Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	16		Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension	
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK		Dispositif différentiel supplémentaire		ID 40A 30mA TYPE A TEST IMPOSSIBLE PAS DE TENSION	
Test de continuité	Concluant		Fixation/Etat/Détérioration matériel		OK	
Contrôle boucle de défaut	Test impossible - pas de tension		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		OK	
Protection contre les contacts indirects	OK		Protection contre les contacts directs		OK	
			Résistance générale d'isolement (MΩ)		34,3	
			Adéquation DPCDR – prise de terre		OK	
			Adéquation protections surintensités – sections		OK	

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 19/09/2024, l'installation électrique de Rue du Sartia 12 - 5070 Sart-Eustache est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 19/09/2049.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 154/2024/78403/01:1

REMARQUES

- Le compteur est présent mais n'est pas raccordé ou n'est pas en service.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge
- La cuisine n'est pas finie. Des équipements électriques sont encore à installer.
- En l'absence de tension sur l'installation électrique, tous les tests n'ont pu être réalisés.
- La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement qu'elle ne soit pas dans le volume 2.
- L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des interrupteurs,... sont encore à installer.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.

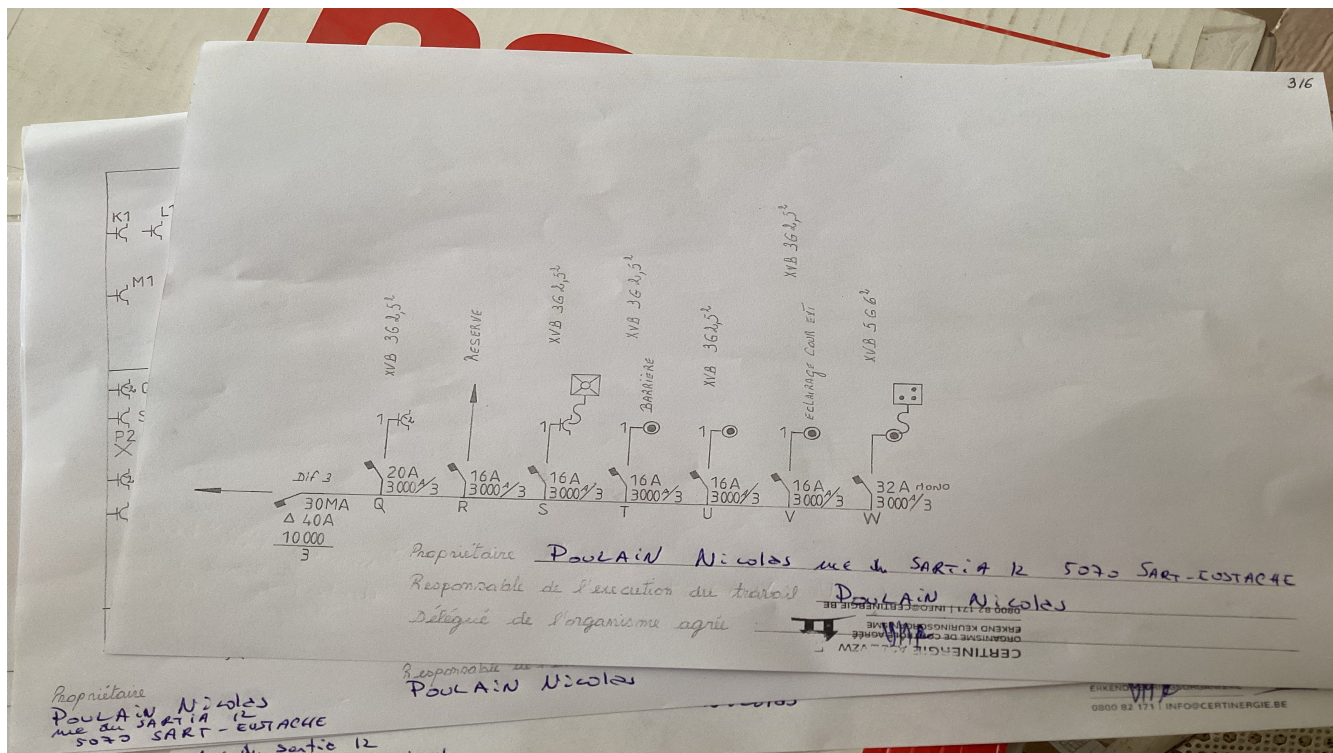
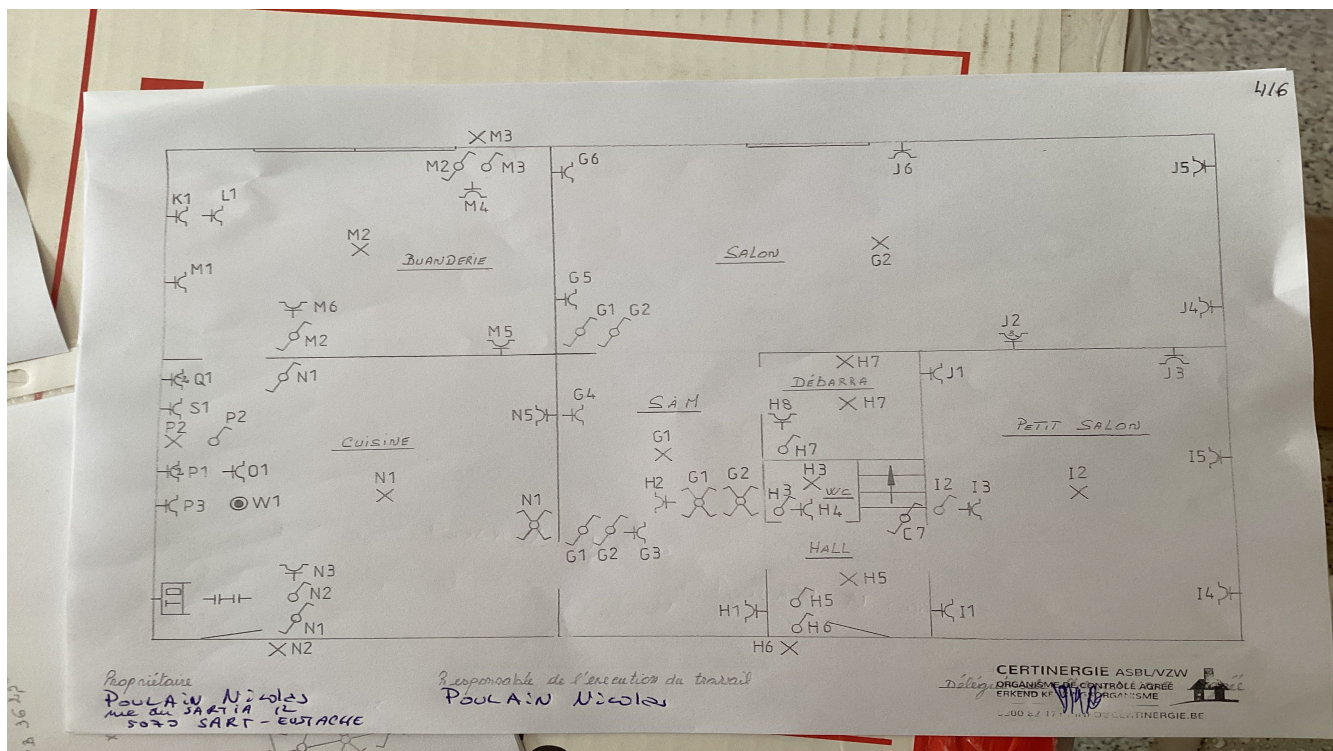
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 154/2024/78403/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



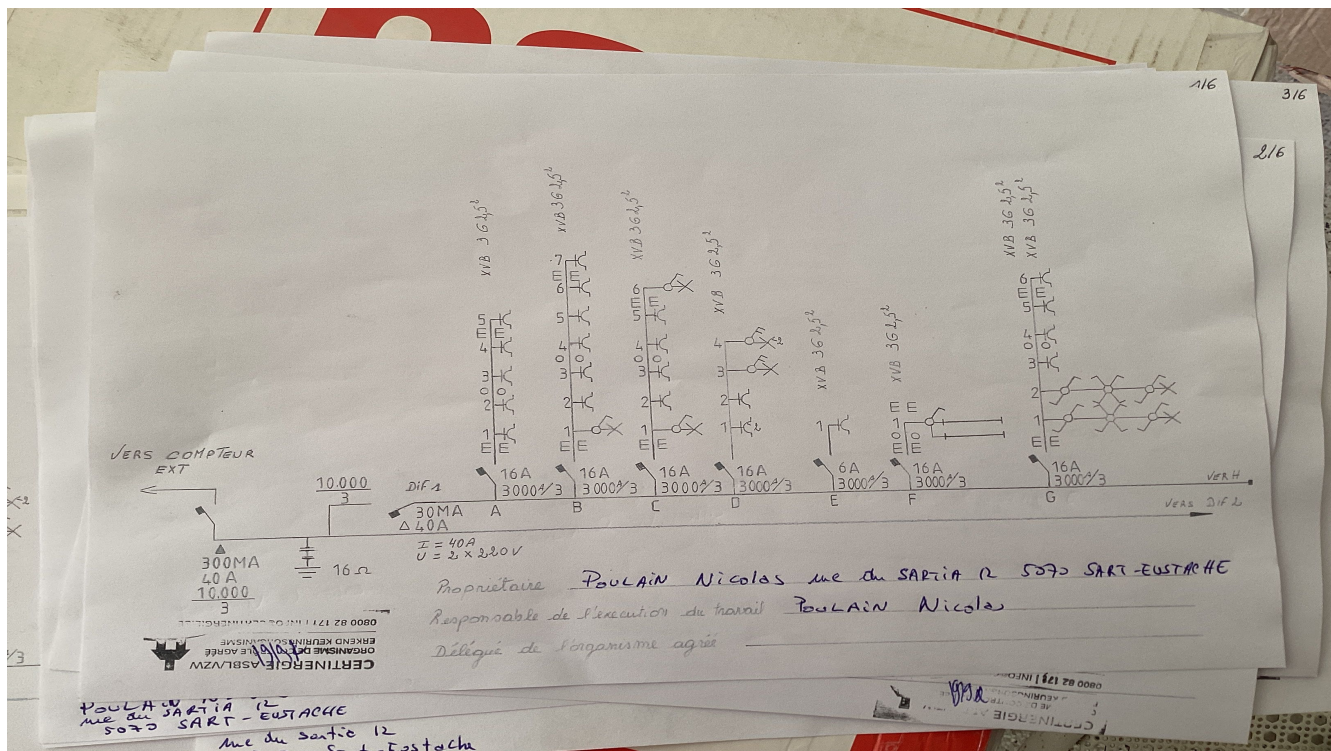
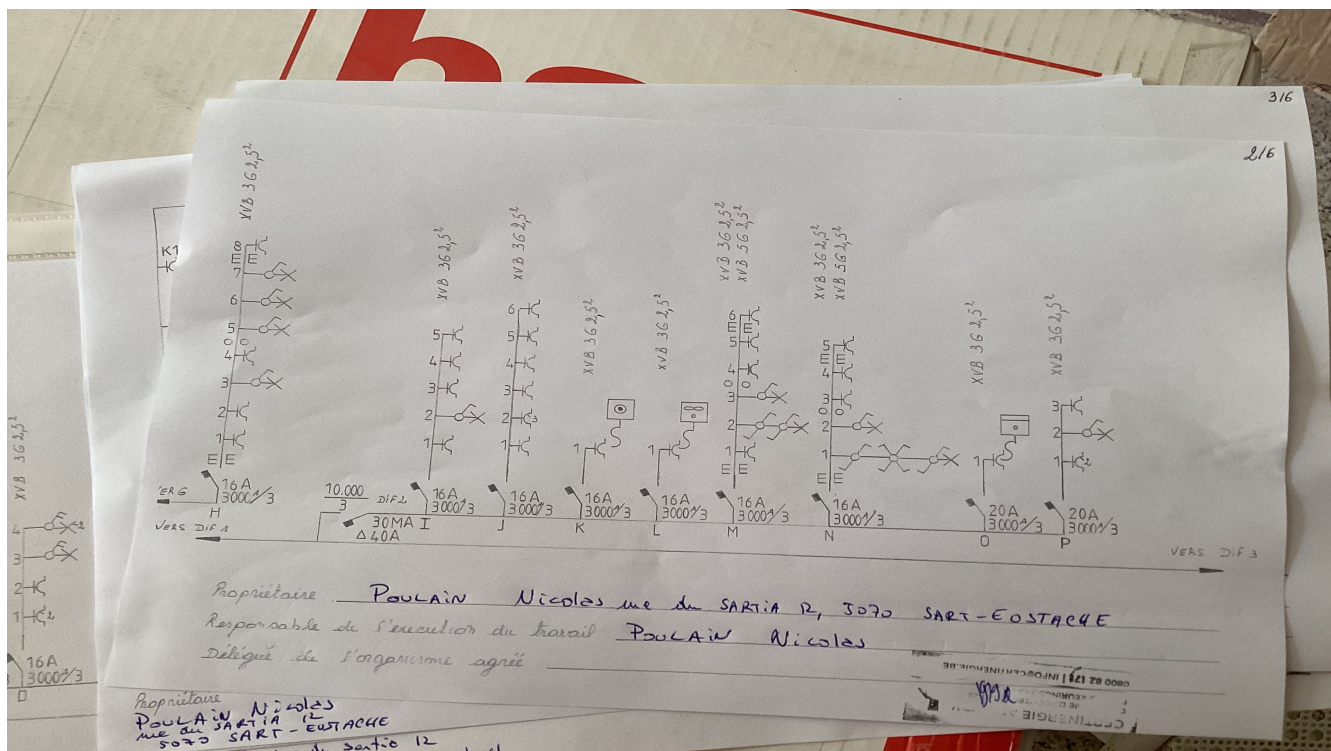
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 154/2024/78403/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



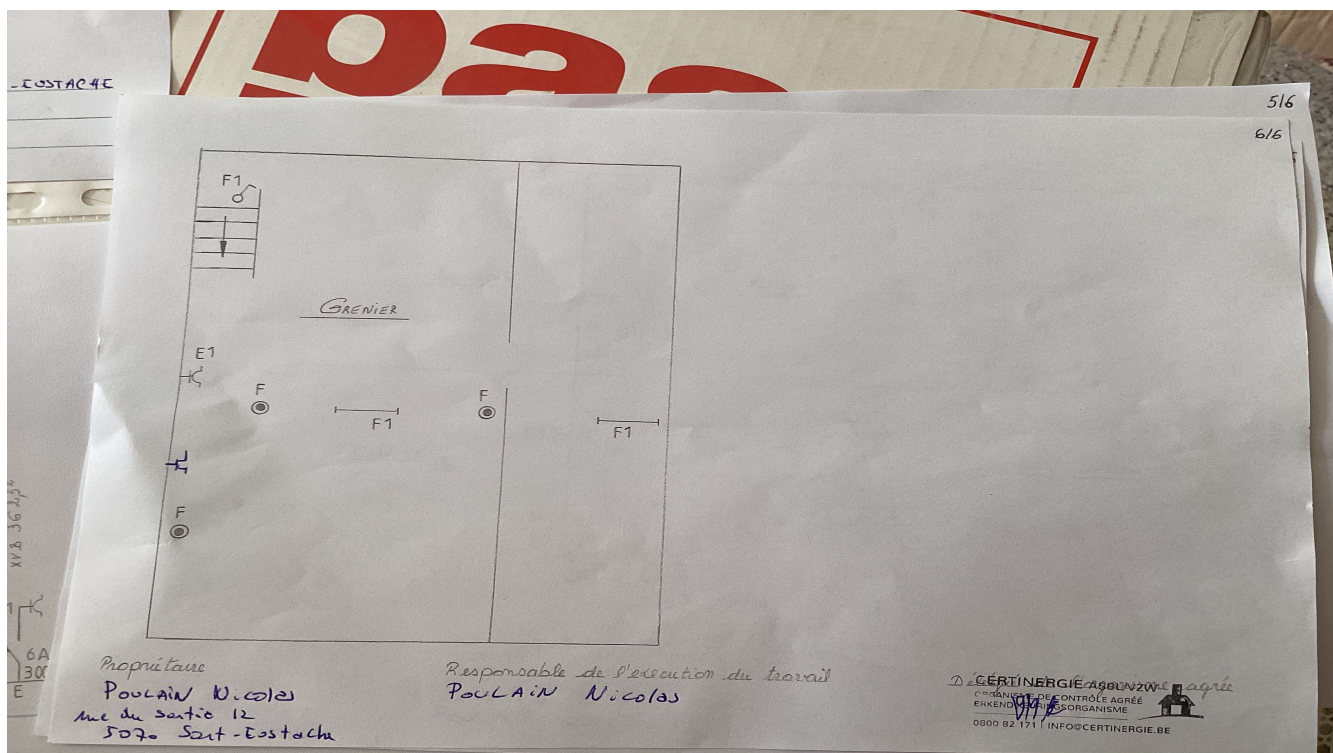
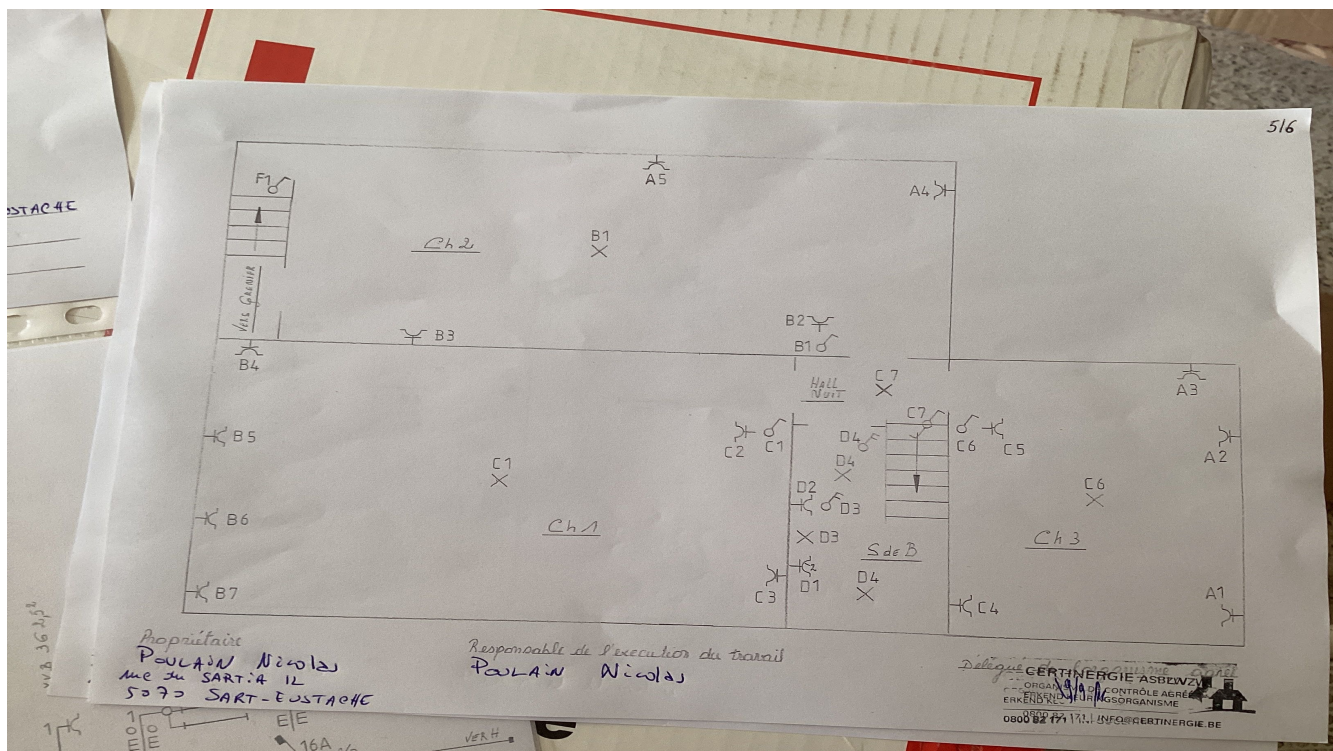
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 154/2024/78403/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 154/2024/78403/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

